



Le 4 juin 2013 se tenait la première réunion d'information sur les élections professionnelles 2014 à l'initiative du secrétariat général du Ministère.

Si la date exacte du scrutin n'est pas encore déterminée, ces élections se dérouleront la semaine du 2 au 6 décembre 2014.

Ce scrutin historique concernera les 5 millions d'agents des trois Fonctions Publiques qui seront appelés à voter le même jour.

Un premier rétro planning nous a été présenté incluant des réunions prévues toutes les 7 semaines. La première se déroulera dès l'automne et portera sur le bilan des dernières élections 2011, sur les dernières annonces Fonction Publique ; une cartographie des différentes instances nous sera, quant à elle, présentée début 2014.

Interrogée sur le vote électronique, la liste d'alliance CFTC - UNSA s'est prononcée comme les autres Fédérations, contre un vote électronique pour 2014.

Les déboires rencontrés par le Ministère de l'Education Nationale ne plaide pas en sa faveur. Ce système de vote électronique jusqu'à présent génère une désaffection des personnels dans les administrations où il a été imposé. De plus, ce système semble très difficile à mettre en place dans une administration comme la DGFiP où les listes ne sont pas facilement consolidables.

Néanmoins, nous ne serons pas hostiles à la mise en place dans les bureaux de vote de machines à voter électroniques.

Nous avons insisté sur la nécessité d'avoir un bilan des dernières opérations électorales afin d'éviter les écueils rencontrés en 2011.

De plus, il nous paraît indispensable qu'un effort de communication soit fait vers les différentes administrations nationales certes mais également locales. Tous les échelons de vote doivent être clairement identifiés et correctement informés des modalités des votes et de leurs enjeux.

Nous avons rappelé qu'en ce qui concerne la DGFiP, nous demandons un vote direct pour le Comité Technique de Réseau, comité optionnel dans lequel l'obtention d'un siège résulte du nombre de voix obtenues aux CTL.

Le système de l'agrégat à la DGFiP est dérogoire des autres administrations de notre ministère, en cela il y a rupture du principe d'égalité pour les syndicats qui se présentent aux élections à la DGFiP, ce système sur mesure conforte les OS en place et vise à empêcher l'émergence de nouveaux syndicats ...

Enfin, nous avons relayé la demande des collègues de l'INPI qui désirent voter en CTM.

Les règles de la Fonction Publiques doivent, selon nous, s'appliquer à tous.